



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48  
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat  
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

## **PAR COURRIEL**

Département fédéral des finances DFF  
Bundesgasse 3  
3003 Berne

*Courriel* : [vernehmlassungen@sif.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@sif.admin.ch)

*Fribourg, le 16 novembre 2021*

### **Modification de l'ordonnance sur les liquidités (dispositions particulières applicables aux banques d'importance systémique – «Too-big-to-fail» Réponse à la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à votre courrier du 30 septembre 2021 concernant la modification de l'ordonnance sur les liquidités.

Nous jugeons important que la Suisse en sa qualité de place financière de premier ordre ait un dispositif qui s'aligne sur les standards des autres grands centres financiers internationaux. Les modifications proposées vont dans ce sens. C'est réjouissant et rassurant.

La mise en œuvre de cette réglementation a le mérite de se faire sans coût supplémentaire apparent et de manière pragmatique. En effet, le projet de révision fixe des exigences de base complétées par des exigences spécifiques liées à l'établissement concerné.

En synthèse, nous relevons la nécessité de renforcer les exigences dans le domaine des liquidités de manière à s'aligner sur les standards internationaux et ainsi préserver la compétitivité de la place financière suisse. Le texte proposé va dans ce sens en renforçant de manière pragmatique et indolore la stabilité des banques d'importance systémique et du système financier suisse.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**Au nom du Conseil d'Etat :**

Jean-François Steiert, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat